



Tango TV

En application de l'article 15 des Conditions Particulières pour les services Tango TV – Service Télévision par IPTV, les règles en cas de résiliation sont les suivantes.

Lorsque le Client désire mettre fin, de manière anticipée, au Contrat ou à une offre thématique, ou si Tango doit résilier le Contrat, en cas de non-respect par le Client de ses obligations, tous les montants relatifs au Service dont la période de facturation a déjà été entamée sont dus.

Résiliation par le Client

Le Client consommateur peut mettre fin au Contrat avant son échéance normale, moyennant un préavis d'un mois calendrier, notifié par lettre recommandée à la poste.

Dans le cas d'une résiliation anticipée pendant la période contractuelle initiale, Tango a la faculté d'exiger de plein droit une indemnité de dédit pour rupture anticipée du Contrat.

Dans le cas où l'Offre Tango TV souscrite par le Client comportait un ou des équipements, mis gratuitement à la disposition du Client et/ou loués par le Client, le Client devra restituer cet équipement dans les 3 jours ouvrables qui suivent la résiliation du Contrat, suivant les modalités prévues à l'article 8.1.6 des Conditions Particulières pour les services Tango TV. Il en est de même dans le cas où Tango résilie le Contrat.

En cas de rupture anticipée du Contrat à durée déterminée, une indemnité supplémentaire peut être demandée au Client ayant reçu, gratuitement ou à un prix inférieur, un produit dont l'obtention était liée à la souscription à un abonnement à durée déterminée. Cette indemnité équivaut au montant restant à courir conformément à la Liste des tarifs administratifs, reprenant la valeur résiduelle de l'équipement terminal pour chaque mois de la durée du Contrat à durée déterminée.

En cas de décès du Client, les indemnités de résiliation ne sont pas dues et la période de préavis ne doit pas être prestée si les ayant-droits notifient le décès à Tango par tout moyen écrit, complété par un document justificatif.

Ces indemnités de résiliation ne sont pas dues si le Client peut prouver un déménagement hors zone couverte par le Service.

Résiliation par Tango

Tango a le droit de résilier immédiatement le Contrat, de plein droit, sans mise en demeure préalable ni indemnisation pour le Client, en cas de faute grave du Client, notamment en cas de :

- Perturbation par le Client du Service ou, de manière générale, du réseau de Tango ou de l'Opérateur d'Accès ;
- Utilisation non-autorisée du Service ou du Décodeur, notamment piratage, tentative de piratage, mise à disposition de tiers du Contenu ;
- Fraude ou doute sérieux quant à la solvabilité du Client.

RÈGLES DE RÉSILIATION



Dans la mesure où le Service est techniquement lié à l'existence d'une ligne téléphonique et/ou d'un accès Internet large bande auprès de Tango, toute suspension ou résiliation du Contrat entre Tango et le Client, pour cette ligne téléphonique ou cet accès Internet, aux torts du Client, implique automatiquement la suspension ou la résiliation du Contrat pour le Service aux torts du Client.

Une résiliation entraîne l'application des frais administratifs ci-dessous.

Pour plus de renseignements sur les modalités de résiliation, et pour vous aider à déterminer les conséquences, contactez notre Service Clients au numéro suivant : 800 777 77.

Indemnités dues en cas de résiliation par le Client du Contrat / Service / Option pendant la période minimum d'engagement.

Produit souscrit	Abonnement mensuel (TTC/mois)	Durée d'engagement (mois)	Montant de la redevance due jusqu'au mois 12 ^e mois inclus (TTC/mois restant)	Montant de la redevance due à compter du 13 ^e mois (TTC/mois restant)	Frais administratifs de désactivation du service (TTC)	Autre frais
Tango TV S	15,99€	24	15,99€	9,59€	50€	-
Tango TV Luso	21,99€	24	21,99€	13,19€	50€	-
Tango TV L	24,99€	24	24,99€	14,99€	50€	-
Tango TV XL	29,99€	24	29,99€	17,99€	50€	-
Frais de non-restitution d'un décodeur	-	-	-	-	-	150€

Anciens produits Tango TV (fin de commercialisation mars 2018)

Produit souscrit	Abonnement mensuel (TTC/mois)	Durée d'engagement (mois)	Montant de la redevance due jusqu'au mois 12 ^e mois inclus (TTC/mois restant)	Montant de la redevance due à compter du 13 ^e mois (TTC/mois restant)	Frais administratifs de désactivation du service (TTC)	Autre frais
Tango TV Primo	15,99€	24	15,99€	9,59€	50€	-
Tango TV Aficionado	19,99€	24	19,99€	11,99€	50€	-
Tango TV Bingo	24,99€	24	24,99€	14,99€	50€	-
Tango TV Luso	19,99€	24	19,99€	11,99€	50€	-